

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 11/04/2019**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE RIBEAUVILLE**

<b>Noms – Prénoms</b>	<b>Signatures</b>
CHRIST Jean – Louis	
ERBLAND Louis	
STOQUERT Mauricette	
PFEIFFER Joseph	
BRECHBUHLER – HELLER Claire	
WIECZERZAK Georges	
ZUCCOLIN – FREYMUTH Anne – Sophie	
GRIMBICHLER Louis	
SCHWACH Elisabeth	
FUCHS Henry	
BALTENWECK Yves	<b>XX</b>
MOMCILOV Suzanne	
THUET Pierre Yves	<b>XX</b>
WEISSBART Christine	
FLEIG Raoul	
MOSER Emmanuelle	<b>XX</b>
CHAPOTIN Agathe	
PFISTER Catherine	
UFFLER – GOLIOT Stéphanie	
KEMAYOU- WANDJI Erick	
OEHLER Gilles	
WILHELM Benjamin	<b>XX</b>
DEVECI Eren	
KIENLEN Anne-Sophie	<b>XX</b>
ERMEL Loïc	<b>XX</b>
BULLE Hélène	<b>XX</b>

Etaients absents excusés avec procuration de vote:

- M. Wandji KEMAYOU qui donne procuration à MME Claire BRECHBUHLER
- M. Pierre-Yves THUET qui donne procuration à M. Gilles OEHLER
- M. Loic ERMEL qui donne procuration à M. Raoul FLEIG

Etaients absents:

- Mme Hélène BULLE
- Mme Anne-Sophie KIENLEN
- M. Benjamin WILHELM
- Mme Emmanuelle MOSER
- M. Yves BALTENWECK

**M. le Maire constate avec 19 présents que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27/02/2019**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27/02/2019 est soumis pour approbation. Il est joint à la présente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

ADOpte le compte-rendu du Conseil Municipal du 27/02/2019.

**2. Projet de brigade de Gendarmerie Nationale - intention de construire**

VU le cadre juridique fixé par le décret n°93-130 du 28/01/1993 ;

VU les délibérations suivantes :

- 30/09/2011 accord de principe à la réalisation du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie avec logements sur les parcelles n° 350, 351, section 38 ;
- 25/07/2013 modification du PLU permettant la réalisation du projet sur parcelles n° 350, 351, section 38 ;
- 13/05/2015 portant décision de principe sur la construction et la maîtrise d'ouvrage de la construction de la gendarmerie sur les parcelles n°350, 351, section 38 ;
- 22/12/2016 concrétisant l'intention de construire une brigade de Gendarmerie Nationale parcelle 355, section n°38 ;

VU la décision d'agrément n°60576 du 18 août 2015 de la Gendarmerie Nationale ;

VU le nouveau référentiel technique de la Gendarmerie Nationale de mai 2016 ;

VU l'octroi de DETR par l'Etat pour un montant de 400 000€

VU l'octroi de subvention de l'Etat pour un montant de 427 000€

VU le courrier du 03/08/2018 de la Gendarmerie Nationale et les éléments d'évaluation financière transmis le 28/03/2019 ;

CONSIDERANT l'intérêt local de la construction par la collectivité d'une nouvelle brigade de Gendarmerie Nationale pour les services de l'Etat ;

M. le Maire expose,

Le projet concerne la construction d'une caserne de gendarmerie au profit de la brigade autonome de Ribeauvillé, représentant 13,66 unités logements (13 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires) et une partie de locaux de services et techniques.

Un budget annexe spécifique a été créé en 2017. Le coût estimatif des travaux (bâtiments seuls) a été établi à 2 600 000€ HT, valeur mars 2019 par l'ADAUHR. Un concours d'architectes a été lancé avec résultats attendus au 12 avril 2019. Le processus de sélection des candidats interviendra ensuite avec une sélection attendue début juillet. Les études de maîtrise d'œuvre interviendront au dernier trimestre 2019. Les premiers travaux de préparation devront débuter en septembre 2019. Le chantier en tant que tel démarrera à l'été 2020.

Le plan de financement, hors études préalables et mise à disposition gratuite du terrain, est établi ainsi :

Dépenses	TTC	Recettes	TTC	Taux
Travaux de construction de la brigade, dont études, Maîtrise d'œuvre et accompagnement à maître d'ouvrage	4 148 000	Etat spécifique – décret n°93-130 du 28/01/1993	546 400	13%
		Etat DETR	400 000	10%
		Commune	3 201 600	77%
Total	4 148 000		4 148 000	100%

Le reste à charge prévisionnel pour la commune de Ribeauvillé est de 3 201 600€ sur la base du dernier estimatif. Cette somme sera financée par l'emprunt, lui-même remboursé par les locations à la Gendarmerie Nationale. Le préfinancement sera donc assuré par la Ville de Ribeauvillé.

Le coût de l'emprunt n'est pas identifié ici mais peut être estimé à environ 500 000€ sur 20 ans. L'emprunt prévisionnel est à réaliser sur une base de 4 148 000€ TTC. Base de laquelle il faudra déduire 946 400 € de cofinancements au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Le terrain de 3 550m<sup>2</sup> est mis à disposition gratuitement par la ville. Les dépenses préalables déjà engagées sont : ADAUHR 13 068€ TTC ; études de sol 5 076€ TTC ; géomètre 1 800€ TTC ; travail des services non comptabilisé.

La location de la Gendarmerie à l'Etat rapportera un loyer annuel prévisionnel de 163 920€, non révisable pendant la durée du bail. Le bail sera conclu pour une durée de 9 ans, renouvelable. Le bailleur devra assurer la parfaite sécurité et salubrité des bâtiments s'obligeant à toutes réparations prévues par l'article 1720 du Code Civil.

M. le Maire ajoute que c'est un projet structurant y compris au niveau intercommunal et qu'il s'agit d'assurer la pérennité du système de sécurisation de notre territoire.

M. PFEIFFER demande sous quelles conditions sera faite la révision des loyers au bout de 9 ans. M. le Maire répond qu'on ne peut pas savoir ; l'Etat restant maître du jeu. En hypothèse de non renouvellement il faudrait imaginer de louer en logements.

M. WIECZERZAK demande si le loyer couvre le coût d'investissement plus les charges d'entretien. M. le Maire répond que non en l'état, mais qu'il s'agit aussi de conserver une Gendarmerie sur Ribeauvillé. Au pire, resterait le bâtiment.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

REITERE les demandes de subventions de l'Etat pour permettre la faisabilité financière de l'opération ;

CONFIRME son engagement à conduire le projet de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie de la brigade autonome de Ribeauvillé tenant compte du nouveau référentiel technique, de la mise à disposition gratuite du terrain d'assiette, du coût prévisionnel de l'opération et de sa mise en œuvre par les services communaux ;

ACCEPTE la proposition de bail au profit de l'Etat ;

POURVOIT aux crédits nécessaires le budget annexe 2019 dédié à cette opération ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

### **3. Compte administratif 2018 VILLE**

M. le Maire quitte la salle

M. Louis ERBLAND, Adjoint au Maire, expose,

Sur la base des documents étudiés et distribués lors des séances de travail de la commission réunie et des finances du 21/03/2019, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal de la Ville de Ribeauvillé

Les documents annotés sont joints à la présente.

A l'issue de l'examen du compte administratif 2018 du budget ville, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (moins M. le Maire) et représentés :

ATTESTE la régularité des comptes ;

DONNE quitus à M. le Maire ;

CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, document, et décision y afférent.

#### **4. Compte de gestion 2018 de la Ville**

M. le Maire expose,

Le compte de gestion 2018 a été transmis par Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;  
 AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

## **5. Affectations de résultats 2018 VILLE**

Mme Claire BRECHBUHLER, Adjointe au Maire, expose,

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice 2018.

Considérant que le compte administratif 2018 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 3 109 983,65€
- Un excédent d'investissement de 351 573,11€
- Un déficit de restes à réaliser de 1 905 400,00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

AFFECTE comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

- Inscription d'une somme de 1 553 826,89€ en section d'investissement du budget primitif 2019 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068 ;
- Inscription d'une somme de 1 556 156,76€ en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2019 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

## **6. Budget primitif 2019 de la Ville**

M. le Maire expose,

Sur la base des documents étudiés et distribués lors de séance de travail de la commission réunie et des finances du 27/03/2019, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2019. Les documents sont joints à la présente.

Le budget « ville » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 8 482 400€ et en section d'investissement à 5 051 100€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE le budget « ville » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 8 482 400€
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 5 051 100€

INSCRIT le montant de 230 000€ en section de fonctionnement et de 64 800€ en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits ;  
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

## **7. Budget primitif 2019 Campings**

Mme Anne-Sophie ZUCCOLIN, Adjointe au Maire, expose,

Le budget « campings » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 490 000€ et en section d'investissement à 104 697,50€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE le budget « campings » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 490 000€
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 104 697,50€

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

## **8. Budget primitif 2019 Gendarmerie**

M. le Maire expose,

Le budget « gendarmerie » s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement à 103 000€. Il doit permettre de mettre en œuvre la phase des études de conception et le démarrage des travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE le budget « gendarmerie » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :

- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 103 000€

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

## **9. Fixation des taux d'imposition 2019**

M. le Maire expose,

Lors du Conseil Municipal en date du 27/02/2019 relatif au débat sur les orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019. Ces valeurs sont d'ailleurs stables depuis 1997.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de maintenir les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) :



- Taxe d'habitation 16,92 %
- Taxe foncière (bâti) 10,07 %
- Taxe foncière (non bâti) 50,45 %

PRECISE que les produits attendus sont de 1 778 146€ décomposés ainsi :

- Taxe d'habitation 943 798€
- Taxe foncière (bâti) 683 250€
- Taxe foncière (non bâti) 151 098€

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

## **10. Tarifs communaux et cimetière**

VU la délibération n°2c du Conseil Municipal du 12 octobre 2017 ;

M. Joseph PFEIFFER, Adjoint au Maire, expose,

Les différents tarifs communaux font régulièrement l'objet de mise à jour. La dernière date de 2017 et a permis de regrouper et homogénéiser l'ensemble des tarifs communaux. Il apparaît aujourd'hui pour une raison de cohérence qu'il convient d'attribuer le produit des concessions du cimetière au Budget du CCAS. Pour information, le montant des produits des concessions correspond à environ 13 000€ en 2018.

Le CCAS prendra une délibération semblable pour parallélisme des formes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE le transfert des produits des concessions du cimetière au budget du CCAS ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

## **11. Subvention : village d'enfants SOS au TOGO**

Mme Mauricette STOQUERT, Adjointe au Maire, expose,

Par courrier en date du 24 Février 2019, une équipe de 8 jeunes encadrés par 4 animateurs en liaison avec le Centre de la Petite Vigne sis à BENNWHR et la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence ont sollicité le soutien financier de la Ville, dans le cadre d'un projet de solidarité avec un village d'enfants SOS au Togo. La ville a déjà soutenu cette démarche en 2014 en octroyant une subvention de 500€.

Sur proposition de la municipalité du 27 février 2019, il a été convenu de réserver une suite favorable à cette demande et de verser une subvention d'un montant de 500€, conditionnée par la réalisation de ce séjour.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

ATTRIBUE une somme d'un montant de 500 € au Centre la Petite Vigne ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 ;

DECIDE DE procéder au versement de cette somme via l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2019 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

## **12. Demandes de subventions Fonds de Soutien à l'Investissement Local**

M. Georges WIECZERZAK, Adjoint au Maire, expose,

Dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, parmi les opérations subventionnables figurent :

- 1. Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics  
Ils sont prévus pour l'année 2019 à hauteur maximum de 101 760€ HT. Ils concernent la Maison du Bailli et le complexe sportif Coubertin.
- 2. Les travaux d'isolation  
Il s'agit des combles de l'ancienne sous-préfecture, chiffrés à hauteur de 21 230€ HT et des combles de l'école Primaire Spaeth pour un montant de 26 496,75€ HT.

Le taux de subvention attendu varie de 10 à 40 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

SOLLICITE une subvention pour les opérations ci-dessus évoquées au titre du FSIL 2019 ;  
CHARGE M. le Maire ou son représentant d'établir les dossiers de demandes de subvention complets ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

### **13. Création d'un poste d'adjoint administratif**

M. Georges WIECZERZAK, Adjoint au Maire, expose,

Le service « communication/ évènementiel » a connu de récents changements. Pour la partie « évènementiel », le départ en disponibilité longue d'un agent implique une création de poste pour stabiliser la situation. Il s'agit de répondre à une exigence de continuité de service alors même que la commune organise de multiples évènements tout au long de l'année ; ce qui renvoie à un intérêt général propre à Ribeauvillé en sa qualité de bourg centre et de capitale des ménétriers. Ainsi, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet. Les crédits nécessaires à cette création de poste sont prévus au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif territorial à temps complet au 01/05/2019 ;

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document pour mise en œuvre.

### **14. Désignation des membres du bureau de l'association foncière de Ribeauvillé - Zellenberg**

M. Henry FUCHS et Gilles OEHLER ne prennent pas part au vote (et donc PY. THUET).

Vu la demande reçue le 03/04/2019 de M. DORIDAM, Président de l'association foncière de Ribeuuillé – Zellenberg ;

M. le Maire, expose,

La commune a été destinataire d'une demande de renouvellement du bureau de l'association foncière. La proposition qui est faite au Conseil Municipal est la suivante :

Titulaires :

M. Henry FUCHS, Conseiller Municipal

M. Marc ROMINGER

M. Marcel DORIDAM (représentant la commune de Zellenberg)

Suppléants :

M. Gilles OEHLER, Conseiller Municipal

M. René VAN DER MEYDEN

Mme STOQUERT demande quel est le rôle de l'association. M. le Maire répond qu'elle a en charge l'entretien de chemins, les ouvrages d'irrigation qui sont sur les deux bans communaux dans la plaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DESIGNE les représentants sus nommés au bureau de l'association foncière de Ribeuuillé – Zellenberg ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document pour mise en œuvre.

#### **15. Motion d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune**

M. Henry FUCHS, Conseiller Municipal Délégué, expose,

L'Association des Maires des Communes Forestières, à laquelle adhère la ville de Ribeuuillé, propose la motion suivante.

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période de 2016-2020 ;

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale de communes forestières le 13 décembre 2018, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune qui générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit là pour l'ONF d'enregistrer davantage de trésorerie. L'autonomie des collectivités est déjà attaquée par l'Etat. Il est légitime de protester.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

## **16. Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122- 22 du CGCT**

Néant

## **17. Divers**

Etat des chaussées : rebouchage à chaud avec camion spécifique effectué dans de mauvaises conditions semaine passée. Une reprise de rebouchage est attendue dans toute la ville dès que les conditions météorologiques le permettront.

La séance est levée à 21H20